

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 6 AVRIL 2023**



Affiché le 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués le 1^{er} avril 2023, se sont réunis à la salle municipale André VAUVERT, Rue de l'Eglise, sous la présidence de de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

Etaient présents : M. Yves GAUQUELIN, M. Michel LEGRAND, Mme Jacqueline LEMARQUAND, M. Alain BRILLAND, M. Denis PENVERN, M. Alain BALLAY, Mme Catherine FOULON, M. Patrice BOURDIN, M. Franck LIÉNART, M. Janick ACHARD, Mme Marlène PORTIER et Mme Lenaïc HALLUIN.

Absentes et excusée : Mme Yasmina MAUGER (pouvoir à Mme Lénaïc HALLUIN), Mme Valérie FERRANDI (pouvoir à M. Yves GAUQUELIN) et Mme Camille FERRANDI.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du 2 mars 2023.

1°) Délibération n° 2023-03-01 : Vote des taux d'imposition applicables en 2023

2°) Délibération n° 2023-03-02 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2023

3°) Délibération n° 2023-03-03 : Présentation du projet de terrain de football à cinq

4°) Délibération n° 2023-03-04 : Vote du Budget primitif - Exercice 2023

5°) Délibération n° 2023-03-05 : Création d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet

Questions et informations diverses :

- Proposition d'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile
- Modification des modalités de paiement des locations de la salle André Vauvert et des adhésions au terrain de tennis
- Réparations du clocher, du beffroi et des maçonneries de l'église Saint-Georges

En préambule à la séance, Monsieur Michel LEGRAND demande la parole et souhaite présenter les remerciements de Monsieur David LABARRIÈRE pour les gestes et attentions du Conseil municipal et du personnel communal à l'occasion du décès de son épouse.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Monsieur Alain BRILLAND, à l'unanimité, est désigné secrétaire de séance (quatorze voix pour).

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 mars 2023 :

Le compte-rendu du Conseil municipal du 2 mars 2023 est approuvé par l'ensemble des présent(e)s et représentées, (quatorze voix pour). Remarque(s) : néant.

1°) Délibération n° 2023-03-01 : Vote des taux d'imposition applicables en 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les termes de la réforme intervenue à compter de l'année 2021 ayant pour conséquence la suppression de la taxe d'habitation des ressources communales au profit de la part de taxe sur les propriétés foncières bâties revenant au Conseil départemental.

Outre le mécanisme de compensation qui prévoyait le reversement d'une somme correspondant au produit des bases d'imposition 2020 au taux voté en 2017, pondérée par l'application d'un coefficient correcteur, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un taux de taxe d'habitation doit être à nouveau voté, en 2023, pour les résidences secondaires.

Les taux d'impositions communaux votés pour l'année 2022 étaient les suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 47,64 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 40,36 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,70 % (*taux de référence de l'Administration fiscale*)

Monsieur le maire propose d'appliquer une augmentation de 0,5 % de chacun des trois taux pour les porter aux valeurs suivantes :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 47,88 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 40,56 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,75 %

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quatorze votes favorables,

APPROUVE les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2023 :

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 47,88 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 40,56 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,75 %**

2°) Délibération n° 2023-03-02 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2023

Monsieur le Maire rappelle les subventions attribuées aux associations en 2022 :

○ Association Route Serge Saint Sculpteur	80,00 €
○ Association Westlake Brothers Souvenirs	250,00 €
○ Comité JUNO Canada Normandie	150,00 €
○ Association Omni-Sports Collège Quintefeuille	50,00 €
○ Basly Mouv'	600,00 €
○ Dame Blanche (Faune sauvage /Parc Animalier)	100,00 €
○ Moto-Club de Basly	3 000,00 €
○ TOTAL	4 230,00 €

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, (résultats des votes selon chaque association attributaire),

ATTRIBUE aux associations pour l'année 2023 les subventions de fonctionnement suivantes et demande que les crédits suffisants soient inscrits au budget primitif :

- **Association Route Serge Saint Sculpteur : 80,00 € (14 voix pour)**
- **Association Westlake Brothers Souvenirs : 250,00 € (14 voix pour)**
- **Comité JUNO Canada Normandie : 150,00 € (14 voix pour)**

- **Fondation du patrimoine (adhésion) : 200,00 € (14 voix pour)**
- **Association Omni-Sports Collège Quintefeuille : 100,00 € (14 voix pour)**
- **Moto-Club de Basly : 3 000,00 € (8 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions et 2 refus de vote)**
- **TOTAL : 3 780,00 €**

Regrette de ne pouvoir attribuer de subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- Association "des maires Ruraux de France" (14 voix contre)
- MFR (Maisons Familiales Rurales) de Maltot (2 voix pour, 12 voix contre)
- Association La Ligue contre le cancer (14 voix contre)
- Institution Saint-Joseph (14 voix contre)
- Association groupe de secours catastrophe français (14 voix contre)
- Ecole de chiens-guides de Caen-Normandie (14 voix contre)
- Association ADMR de la Côte (14 voix contre)
- Association nationale de patients des sclérosés en plaque (14 voix contre)
- Association Clin d'œil d'aide aux déficients visuels (14 voix contre)
- Association APF France Handicap (14 voix contre)
- Basly'Mouv (examen de la demande différé à une séance ultérieure)
- Association La Dame Blanche (examen de la demande différé à une séance ultérieure).

3°) Délibération n° 2023-03-03 : Présentation du projet de terrain de football à cinq

Monsieur le Maire propose à Monsieur Alain BRILLAND, Maire-Adjoint délégué aux Associations et aux Manifestations, de présenter le projet de terrain de football à cinq.

Monsieur BRILLAND donne lecture des éléments transmis par les instances et des premières estimations chiffrées soumises par les entreprises contactées.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, notamment sur le fait de demander au club signataire de la convention d'utilisation de cet équipement d'assurer l'accueil des jeunes de la Commune en dehors des créneaux qui lui seraient réservés, le Conseil Municipal, par quatorze votes favorables,

RETIENT l'estimation du prix total de l'équipement de 137 217,80 € H.T. (cent trente-sept mille deux cent dix-sept euros et quatre-vingt centimes hors taxes) / 164 661,36 € T.T.C. selon le devis présenté par l'entreprise TECHNIFENCE ;

AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demandes de subvention pour cet équipement ;

VALIDE, sous réserve d'attribution des financements, le lancement de la consultation en procédure adaptée (marché de travaux d'un montant supérieur à cent mille euros hors taxes).

4°) Délibération n° 2023-03-04 : Vote du Budget primitif - Exercice 2023

Monsieur le Maire propose à Monsieur Michel LEGRAND, Maire-Adjoint délégué aux Finances, de présenter au Conseil Municipal le projet de Budget primitif pour l'année 2023.

Monsieur LEGRAND demande au Conseil Municipal de voter sur chacun des chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibrent de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 757 254,00 €

Recettes : 757 254,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 503 971,00 €

Recettes : 503 971,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quatorze votes favorables,

APPROUVE le budget primitif de l'année 2023.

5°) Délibération n° 2023-03-05 : Création d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet

Monsieur le Maire rappelle que, selon l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la Commune sont créés par une délibération du Conseil Municipal précisant le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Monsieur le Maire, pour permettre la poursuite des activités des services techniques dont l'agent au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est appelé à faire prochainement valoir ses droits à la retraite, propose la création d'un nouveau poste d'Adjoint technique territorial à temps complet (35 heures).

Monsieur le Maire précise que ce poste prendrait effet à partir du 4 septembre 2023 et que l'actuel poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe sera supprimé une fois vacant, après avis du Comité social territorial du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quatorze votes favorables,

DÉCIDE la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (correspondant à 35 heures hebdomadaires) au 4 septembre 2023.

PRÉCISE :

- que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 4 septembre 2023 : Filière : Technique / Cadre d'emploi : Adjoints Techniques territoriaux / Grade : Adjoint technique territorial / Ancien effectif : un / Nouvel effectif : deux ;
- que l'agent recruté sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente à l'emploi d'Adjoint Technique Territorial et selon les états de service ou l'expérience à retenir ;
- que si cet emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-12 du Code général de la fonction publique.

INVITE Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de recrutement et à l'en tenir informé.

DEMANDE que les crédits correspondants soient inscrits au budget communal : Chapitre globalisé 012 Frais de personnel.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

• **Proposition d'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de sa rencontre, en présence de Messieurs LEGRAND et BRILLAND, de la chargée d'affaires d'une société souhaitant et

se proposant d'installer une antenne-relais pour améliorer la qualité du signal et des télécommunications par téléphonie mobile de plusieurs opérateurs.

Cet entretien visait à connaître l'avis des élus de la Commune de Basly sur cet équipement destiné à couvrir les territoires des communes de Basly et Bény-sur-Mer et notamment sur la proposition d'un éventuel site répondant aux différentes contraintes.

Le Conseil municipal s'accorde :

- sur le fait de ne pas voir cette antenne-relais être installée dans le bourg de Basly,
- de rencontrer à nouveau les porteurs du projet pour les orienter vers le(s) site(s)

susceptibles d'être retenus,

- d'inviter les habitants à faire part de leurs observations, suggestions, questions ou propositions avant l'éventuelle installation de cet équipement, sur un registre en Mairie.

- Modification des modalités de paiement des locations de la salle André Vauvert et des adhésions au terrain de tennis :

Monsieur le Maire, suite à demande d'instructions au Service de Gestion Comptable Val et Littoral, précise que les recettes issues des locations de la Salle André Vauvert et des adhésions au terrain de tennis communal feront l'objet de titres avec avis de somme à payer émis aux coordonnées des locataires / adhérents les invitant à s'acquitter du prix demandé selon les moyens de paiement mis à disposition par le Trésor Public.

- Réparations du clocher, du beffroi et des maçonneries de l'église Saint-Georges :

Monsieur le Maire et Monsieur LEGRAND informent le Conseil Municipal de travaux à programmer prochainement à l'église Saint-Georges. Des demandes de devis auprès des entreprises habilitées à intervenir sur les monuments et bâtiments classés ont été effectuées pour :

- les réparations d'une voûte et de l'encadrement de la porte Est de la sacristie,
- les rejointoiements de parement au pourtour du clocher,
- le remplacement du beffroi (poutres porteuses des cloches).

Les demandes de subventions auprès des différents financeurs seront également présentées au Conseil municipal.

- Marché hebdomadaire du samedi matin :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'arrivée d'un marchand de fruits et légumes à compter du samedi 15 avril prochain.

- Chauffage de la bibliothèque :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les devis pour un système de chauffage par radiateurs électriques ont été demandés et seront présentés prochainement et que, dans l'intervalle, deux radiateurs à bain d'huile ont été acquis.

- Chauffage de la salle André VAUVERT :

Monsieur Alain BRILLAND expose le projet d'équiper la salle André Vauvert de quatre radiateurs 2 000 W à cœur céramique d'un prix unitaire de 239,00 €.

Le Conseil municipal valide l'achat de ces radiateurs et leur installation.

- Prêt de l'ancienne salle du R.A.M. pour stockage de matériel :

La compagnie de spectacles « Datakidz Création », dont le siège est à Basly, sollicite de disposer de 4 m² environ dans l'ancienne salle de motricité pour stocker du matériel.

Le Conseil municipal donne un accord de principe, sous réserve de l'attestation d'assurance du matériel du demandeur.

- Chasse aux œufs de Pâques :

La « Chasse aux œufs de Pâques » sera organisée le dimanche 16 avril au Terrain de sports. Monsieur Alain BRILLAND, Maire-Adjoint délégué aux Associations et aux Manifestations, invite les conseillers et conseillères disponibles à venir encadrer cette matinée destinée aux enfants de la Commune.

- Terrain de tennis :

Monsieur BRILLAND a été amené à constater des intrusions sur le terrain de tennis suite à des dégradations sur la clôture. Les réparations ont été effectuées avant consolidation et éventuels renforcements.

- Terrain de football :

Monsieur BRILLAND fait suivre la demande de l'Association de Football de Basly d'installer une dalle-béton à proximité du club-house et d'y installer un barbecue.

La question des célébrations suivant les matchs est évoquée.

- Cimetière protestant :

Madame Catherine FOULON transmet au Conseil municipal les félicitations reçues suite à la remise en état des murs et abords du cimetière protestant réalisée par les agents techniques.

- Constitution d'un « Café associatif » :

Madame Lénaïc HALLUIN informe le Conseil municipal qu'une association est en cours de création avec pour objet d'organiser un dimanche par mois un « café associatif » dans la salle André Vauvert, ouvert à tous les habitants souhaitant venir s'y rencontrer.

- Communauté de communes Cœur de Nacre :

Monsieur Patrice BOURDIN interroge le Conseil municipal sur la pertinence d'une invitation du Président de la Communauté de communes en séance afin de répondre aux questions sur les différents projets en cours.

- Projets de construction des écoles :

Madame Marlène PORTIER souhaite savoir si la date de fermeture de l'école de Basly (conditionnée par les travaux dans les bâtiments des communes d'Anisy et Colomby-Anguerny) a été officiellement annoncée.

Cette date n'est pas connue.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser la prochaine séance le jeudi 4 mai 2023 à 20 heures,

La séance est levée à 22 heures 40 minutes.